

Délibération n°2025-07-16-03-CAC

Relatif à la modification du règlement intérieur de
L'Institut NeuroMarseille

Le Conseil académique d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juillet 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** le règlement intérieur de l'Institut d'établissement NeuroMarseille,
- Vu** l'avis du Conseil de l'Institut d'établissement NeuroMarseille en date du 18 juin 2025,

Considérant qu'il convient de préciser le périmètre de l'Institut,

Considérant que depuis le 1er janvier 2024, les UMR 7290 LPC et UMR 7260 LNC ont fusionné pour former l'UMR 7077 CRNP,

Considérant que L'UMR 1072 UNIS quitte le périmètre de NeuroMarseille ainsi que son Conseil de l'institut,

Considérant qu'il convient en conséquence d'actualiser le périmètre de l'Institut défini dans son règlement intérieur ainsi que la répartition des voix délibératives au sein du Conseil de l'Institut,

Considérant que le Conseil de l'Institut propose de modifier la composition du bureau de l'Institut en y intégrant le directeur adjoint innovation et le directeur adjoint clinique avec voix consultative,

Considérant que le Conseil de l'Institut propose de modifier la composition du Conseil de l'Institut en y intégrant un représentant ou suppléant des responsables de Licence, Master et PhD Program, les représentants ou suppléants des unités d'appui à la recherche HIPE (*Health Improvement Through Physical Exercise*) et MPRC (Centre de Primatologie de la Méditerranée) avec voix consultatives,

Considérant qu'en septembre 2024, l'ED 62 a été scindée en deux entités distinctes : l'École Doctorale Recherches biomédicales (ED 659) et l'École Doctorale Sciences du vivant (ED 658).

Considérant en conséquence qu'il convient d'actualiser la composition du Conseil de l'Institut en y intégrant les deux écoles doctorales avec voix consultatives et en y supprimant l'ED 62,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE l'ajout de l'article 2 relatif à la définition du périmètre de l'Institut.

Article 2:

APPROUVE la modification de la répartition des voix au sein des collèges du Conseil de l'Institut à la fusion des UMR 7290 et 7260 en l'UMR 7077, et du départ de l'UMR 1072.

Article 3:

APPROUVE la création des fonctions de directeur adjoint innovation et directeur adjoint clinique.

Article 4:

APPROUVE la participation avec voix consultative des :

- Des directeurs adjoints innovation et clinique,
- D'un représentant ou suppléant des responsables de Licence, Master et PhD *Program*,
- Des représentant ou suppléants des unités d'appui à la recherche HIPE et MPRC
- Des ED 658 et 659, suite à la scission de l'ED 62

Article 5:

Le règlement intérieur consolidé de l'Institut NeuroMarseille est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 77

Quorum : 39 membres présents et représentés

Présents et représentés : 30 membres présents et 11 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2025

Le Président d'Aix Marseille Université


Eric BERTON

Publiée le : 24 Juil. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 24 Juil. 2025